

"Info-Flash" le PMEDP ... en action ...

Numéro 14 ~ Décembre 2001



Bienvenue au PMEDP Info-Flash

Ce moyen de communication est distribué mensuellement à travers Internet aux Unités de Coordination Nationale, aux Représentations de la FAO, à DFID, au Département des Pêches de la FAO et aux personnes intéressées par les activités du PMEDP.

L'objectif premier du **PMEDP Info-Flash** est de mettre à la disposition des 25 pays participants des informations factuelles sur le Programme.

N'hésitez pas à contacter le PMEDP pour nous informer d'événements qui ont lieu dans votre pays

La reproduction et la distribution de ce document – sous forme électronique ou sur support papier – sont encouragées.

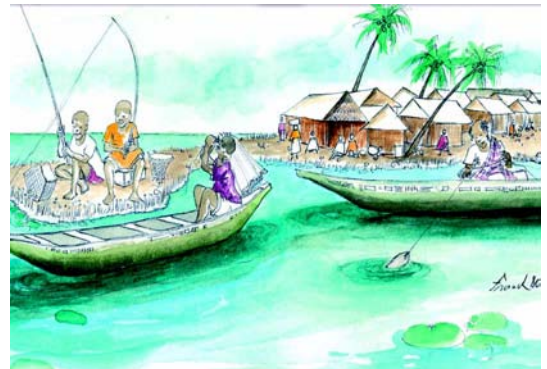
[Pour contacter le PMEDP par Internet](#)



Togo

L'UCN du Togo a commencé récemment à apporter un appui à l'Association des Pêcheurs de Biova en vue de finaliser deux propositions de projets communautaires. Certains membres ont également visité l'Union Coopérative de Pêche Maritime (UNICOPEMA) pour sensibiliser à l'Approche des Moyens d'Existence Durables (AMED).

A la fin de la deuxième année, le personnel du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche souhaite à ses lecteurs, dans les pays participants et au-delà, une Heureuse et Prospère Année 2002!



Nouvelles des Unités Nationales de Coordination

Burkina Faso

Dans le cadre du suivi de la série des formations pour les formateurs organisées dans la sous-région, l'UCN du Burkina Faso a élaboré un programme de formation pour les acteurs du secteur de la pêche. Les thèmes proposés portent, entre autres, sur les pratiques communautaires durables axées sur les méthodes participatives, les techniques de suivi et d'évaluation pour les projets communautaires du PMEDP, l'approche pour utiliser les ONG, l'appui institutionnel, les activités d'Information, Education et Communication (IEC), etc. Une attention particulière sera également portée aux questions touchant les femmes et les moyens d'existence durables. Le démarrage du projet est prévu pour février 2002.

Sierra Leone

Le Fonds Africain pour le Développement (FAD) a approuvé un prêt pour le financement d'un projet de développement de la pêche artisanale en Sierra Leone. Ce projet sera exécuté à travers la fourniture d'un appui institutionnel et la promotion d'une gestion rationnelle des ressources halieutiques. Le projet doit être mis en œuvre par la Direction des Pêches de la Sierra Leone. Il est attendu que l'UCN crée des partenariats et collabore étroitement avec le Programme du FAD pour identifier les actions qui utilisent l'AMED et appliquent les principes du CCPR.

Bénin

L'UCN du Bénin apporte une assistance aux mareyeurs, particulièrement les femmes dans les communautés de pêche côtières et continentales, pour créer une association nationale avec un appui du PMEDP. L'objectif de cet appui institutionnel qui a commencé en octobre 2001 est de créer et de renforcer les institutions locales capables de développer les partenariats avec l'administration des pêches et autres institutions en vue d'améliorer les moyens d'existence des mareyeurs dans le pays.

Les activités programmées comprennent le renforcement de la gestion organisationnelle et des aptitudes en communication des membres exécutifs du bureau. Une ONG a été déjà identifiée pour assister l'Association dans la mise en œuvre du projet.



Discussion entre les membres de la nouvelle Association des mareyeurs du Bénin sur la nécessité d'établir des relations de partenariat durable.

Missions et Activités de l'USR-PMEDP

❑ Le chef d'équipe, B. Horemans était au siège de la FAO à Rome du 5 au 7 décembre 2001 pour prendre part aux travaux du Comité Directeur de Programme. Il a, par la suite, effectué une visite à la DG VIII (Direction Générale du Développement) de la Commission Européenne à Bruxelles pour discuter d'une collaboration de travail.

❑ Le responsable des ressources aquatiques, J-C Njock, a participé au séminaire qui s'est tenu au Ghana du 10 au 14 décembre 2001 sur la gestion de la pêche artisanale en Afrique Sub-Sahararienne (10-11 décembre) et à une réunion consultative d'experts sur l'aménagement des pêches en Afrique Sub-Sahararienne (12-14 décembre). Les deux rencontres étaient

organisées par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique. Il y avait parmi les participants des représentants des administrations des pêches et des institutions de recherche de l'Afrique et de l'étranger, les Agences de Développement International et la FAO. J-C Njock a présenté une communication sur le rôle de la pêche dans l'amélioration durable des moyens d'existence des communautés de pêche en Afrique de l'Ouest et du Centre, avec un accent sur l'approche mise en œuvre par le PMEDP. La réunion a pris fin avec la recommandation que des dispositions en matière de co-gestion soient soutenues par des cadres juridiques appropriés et des politiques nationales de développement.

□ La responsable des projets de l'USR, K. Holvoet, était également au Ghana du 10 au 15 décembre 2001 pour se familiariser avec les activités de l'UCN. Elle a visité les communautés de pêche d'Adina où un appui pour une étude de recherche participative sur la senne de plage et une assistance pour la diversification des moyens d'existence ont été proposés. Les femmes de la communauté ont exprimé leur intérêt pour les

opportunités de diversification des moyens d'existence pour accroître leurs revenus. La responsable des projets a appuyé l'UCN dans la reformulation des propositions de projets communautaires.



Le comité de gestion de la communauté de pêche de Adina (Ghana) identifie les opportunités de diversification de ses stratégies de moyens d'existence

Consultants du PMEDP

□ Le consultant en ONG J. Monan était à l'Unité de Support Régional du 5 au 10 novembre pour finaliser le Manuel de Formation du PMEDP avec le responsable de l'organisation communautaire de l'USR, M. Kuyateh. Il a également passé en revue les critères de sélection qui seront utilisés dans l'évaluation des statuts et de l'engagement des ONG avant toute collaboration de travail entre celles-ci et les communautés. Il s'agit des critères tels que l'enregistrement légal de l'ONG auprès du gouvernement, les statuts écrits montrant que l'ONG est redevable envers un

partenaire financier externe, et plus important, la preuve que l'ONG possède effectivement l'expérience qu'elle revendique. Il est également attendu que les ONG soient auditées et qu'elles fournissent les noms de leurs auditeurs.

□ B. Blake, Consultant spécialiste en politiques et institutions, était à Cotonou à la fin de novembre pour aider l'USR à effectuer la révision du cadre logique du PMEDP et la préparation du plan de travail de l'USR pour l'année 2002.

Réunion du Comité Directeur du PMEDP

□ Les participants à cette réunion qui s'est tenue du 6 au 7 décembre 2001 à Rome étaient: N. Macpherson, représentant du DFID; B. Satia de la FAO Rome; A. Jallow représentant la FAO RAF; R. Coutts, coordinateur du programme et les coordinateurs nationaux représentant les 4 sous-régions, à savoir K. Kaboré du Burkina Faso, (pays sans littoral), E. Bagamboula du Congo (Sud). Malheureusement, K. Angaman de la Côte d'Ivoire (Centre) et M. Thiam du Sénégal (Nord) n'ont pas pu prendre part à cette réunion suite à des problèmes de vol, mais leurs rapports ont été transmis au CDP. I. Kollavick-Jensen de FAO Rome, J. Ouaké du Bénin, le pays d'accueil de l'USR, M. Verbanck, responsable administratif et financier du PMEDP et B. Blake, consultant du PMEDP ont également pris part à cette réunion.

Les rapports sur l'état d'avancement du PMEDP dans les pays participants ont été présentés par les représentants sous-régionaux et les diverses préoccupations ont été discutées. L'Unité de Coordination du Programme et l'Unité de Support Régional ont aussi mis les participants au courant de leurs activités. Suite aux recommandations de la mission de revue conjointe effectuée au début de l'année, la révision du cadre logique du programme a été entreprise. Les modifications ont été discutées et approuvées. Sur la base du cadre révisé, un projet de plan de travail 2002 a été présenté et approuvé. La méthodologie proposée pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets pilotes ont également fait l'objet de discussions approfondies qui se sont prolongées sur une deuxième journée.

La réunion a reconnu le rôle crucial que joue le PMEDP dans le développement d'orientations stratégiques, particulièrement: (i) l'importance accordée aux Politiques, Institutions et Processus par les acteurs, (ii) l'assistance à plusieurs pays pour l'intégration de la pêche dans les Stratégies de Réduction de la Pauvreté; (iii) l'apport à la conception des programmes de pêche financés par le FIDA, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

Les principales questions abordées à la réunion du Comité Directeur du PMEDP sont les suivantes:

- La promotion des relations entre les services des pêches et les réseaux et institutions plus larges ayant des capacités d'analyse de la pauvreté et des politiques sociales;
- La nécessité d'accroître le taux d'exécution des projets communautaires du PMEDP et d'améliorer leur qualité en vue de maximaliser l'utilisation efficiente des budgets annuels approuvés;
- L'utilisation efficiente et ponctuelle du budget du PMEDP exige le respect des délais dans la mise en œuvre des projets pilotes;
- Les procédures de gestion appropriées et/ou les consultations techniques, de même que la sélection appropriée de pays, doivent être approuvées dans les meilleurs délais en vue d'assurer le démarrage effectif des projets pilotes;
- La proposition du Département des pêches de la FAO d'un projet de 3 ans pour renforcer le programme de travail normatif en appui aux efforts des pays participants pour réduire la pauvreté dans les communautés de pêche et pour accroître la contribution du secteur des pêches dans les programmes et stratégies nationaux de réduction de la pauvreté a été approuvé. Deux des résultats attendus sont des directives techniques sur le CCPR et la pauvreté et un document technique sur la pêche et la pauvreté.
- La nécessité de renforcer d'une manière générale le suivi et l'introduction d'un système pour évaluer l'impact du PMEDP sur les politiques et institutions, y compris les impacts sur la FAO elle-même;
- Le PMEDP doit encourager les relations entre les acteurs et les collectivités locales pour faciliter leur implication dans la gestion des ressources naturelles, et promouvoir l'importance de la décentralisation pour favoriser l'accès des populations pauvres aux ressources. Le projet DFID en Ouganda sur l'aménagement des pêches a été cité comme un exemple de réussite.